

NOTE D'INFORMATIONS LEADER HAUTE-LOIRE

1) ETAT D'AVANCEMENT

Répartition	Nb dossiers progr.	Montant LEADER programmé	Taux de progr.	Nb dossiers engagés	Montant LEADER engagé	Taux d'engagement
Lafayette	70	1 616 208,26 €	53,9%	47	1 163 157,54 €	38,8%
Velay	121	3 116 363,44 €	98,9%	115	2 930 431,44 €	93,0%
Jeune Loire	108	2 973 981,12 €	94,4%	93	2 575 531,65 €	81,8%
Haute-Loire	13	484 762,48 €	49,7%	11	436 762,48 €	44,8%
TOTAL	312	8 191 315,30 €	82,1%	266	7 105 883,11 €	71,2%

Si à l'issue de la consultation écrite du Comité de Programmation du 15/10/2026, tous les dossiers présentés sont validés, le taux global de programmation montera à **82,1 %**. Les 42 dossiers programmés devraient être engagés d'ici la fin de l'année 2026, ce qui permettra au taux d'engagement de se porter à **82,1 %** de la maquette globale de 9 975 728 €. Le Groupe d'Action Locale Haute-Loire respectera ainsi le profil minimum d'engagement de **73 %** au 31/12/2026 contractualisé avec la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion des fonds européens.

Répartition	Nb DP instruites	Montant LEADER DP instruites	Taux de DP instruites	Nb dossiers payés	Montant LEADER payé	Taux de paiement
Lafayette	17	326 221,93 €	10,9 %	6	105 512,90 €	3,5 %
Velay	58	1 183 506,35 €	37,6 %	45	841 614,97 €	26,7 %
Jeune Loire	45	1 008 539,49 €	32,0 %	32	641 873,57 €	20,4 %
Haute-Loire	10	428 762,48 €	43,9 %	4	102 328,96 €	10,5 %
TOTAL	130	2 947 030,25 €	29,5 %	87	1 702 481,80 €	17,0 %

Au 01/10/2026, **130 demandes de paiement** ont été instruites par l'équipe technique du GAL (dossiers complets avec paiement effectif des cofinanceurs). Sur la base des paiements déjà effectués, on constate une moyenne de **90 jours** entre cette instruction et le paiement effectif du LEADER au bénéficiaire final. Ainsi, sur cette base, on peut estimer que le taux de paiement au 31/12/2026 sera de **29,5 %** de la maquette globale de 9 975 728 €. Le Groupe d'Action Locale Haute-Loire respectera ainsi le profil minimum de paiement de **28 %** au 31/12/2026 contractualisé avec la Région Auvergne Rhône Alpes, Autorité de Gestion des fonds européens.

2) DEMANDE DE FONDS COMPLEMENTAIRES

A l'issue du Comité de Programmation réuni le 20/07/2026, une demande de fonds complémentaires de **3 millions d'euros** de fonds européens LEADER a été formulée auprès de l'Autorité de Gestion sur la base d'une liste d'attente de **59 dossiers mobilisant 1,6 millions d'euros**. A ce jour, aucune réponse n'a été formulée.

Comme annoncé, le Groupe d'Action Locale poursuit son accompagnement des porteurs de projets en inscrivant notamment les nouveaux dossiers sur une liste d'attente qui permet d'engager les dépenses sans promesse de subvention tout en rendant les investissements potentiellement éligibles si des crédits complémentaires venaient à être attribués au GAL.

Au 01/10/2026, la liste d'attente était constituée de **79 dossiers mobilisant plus de 2 millions d'euros** démontrant une nouvelle fois les besoins importants de notre territoire en termes d'accompagnement des investissements par les fonds européens LEADER.

Note réalisée par l'équipe technique du GAL Haute-Loire – 15/10/2026